
CHARTRE D'UTILISATION DES RESSOURCES MULTIMEDIA

La mise à disposition au grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la bibliothèque.

La présente charte, associée au règlement intérieur de la bibliothèque, a pour objet de préciser les règles et limites selon lesquelles toute personne qui accède et utilise tout ou partie des ressources multimédia mises à sa disposition au sein du présent établissement est autorisée à y accéder et à les utiliser.

Article 1

Toute personne qui souhaite accéder et utiliser les ressources doit, obligatoirement et préalablement accepter la présente charte.

Article 2

L'accès à Internet est librement ouvert aux personnes fréquentant la bibliothèque.

L'utilisation par les mineurs de ce service s'effectue sous la seule responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

L'utilisation des ordinateurs, smartphones et tablettes personnels est autorisée à l'intérieur des bibliothèques et l'accès au réseau Wi-Fi est gratuit et ouvert à tous sans conditions.

Article 3

La bibliothèque met gratuitement à disposition des postes informatiques permettant l'accès à différents logiciels, notamment de bureautique, et à internet, ainsi que l'utilisation de clefs USB personnelles. Afin d'être accessible au plus grand nombre d'utilisateurs, l'utilisation des postes informatiques, individuelle, peut être limitée en durée et l'ouverture d'une session peut nécessiter en conséquence l'identification de l'utilisateur.

Article 4

Dans tous les cas et lors de l'utilisation des ressources, l'utilisateur s'engage à une utilisation normale des ressources. À ce titre, notamment, l'utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service.

La consultation de sites ou vidéos à caractère violent, homophobe, xénophobe, pornographique, pouvant heurter la sensibilité ou choquer les publics, ou portant atteinte aux libertés fondamentales est interdite à la bibliothèque.

La bibliothèque rappelle aux utilisateurs que les informations disponibles sur Internet sont susceptibles d'être protégées par des droits ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur. Les utilisateurs s'interdisent donc de transmettre ou télécharger sur Internet toute donnée illicite, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre

public et portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

Article 5

La bibliothèque n'est pas responsable des contenus accessibles sur le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation à moins que ces dommages n'aient été causés intentionnellement par la Bibliothèque. L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à la bibliothèque et/ou des tiers du fait de son utilisation du Service Internet de la Bibliothèque.

Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, la bibliothèque n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet.

Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

Article 6

La bibliothèque ne saurait être tenue responsable de l'exploitation des données et informations que l'utilisateur aurait introduites ou récupérées sur le réseau Internet.

La bibliothèque décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service par un ou plusieurs utilisateurs.

La responsabilité de la bibliothèque ne peut pas être engagée :

- En cas de mauvaise utilisation par l'utilisateur du service
- En cas de non-respect par l'utilisateur de ses obligations
- En cas d'usage non conforme au mode d'emploi du service
- En cas de perturbations et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des opérations tierces

Article 7

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la bibliothèque a l'obligation de collecter et stocker les données de la communication électronique relatives au trafic. A cette fin, la bibliothèque pourra être amenée à communiquer ces données aux autorités habilitées aux fins de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales, aux fins de prévention de toute activité de nature terroriste, aux fins de facturation et de paiement du Service, aux fins de sécurité des réseaux et des installations.

Article 8

Tout utilisateur peut demander à la bibliothèque la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant, conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ce droit d'accès, de rectification ou de suppression peut être exercé en s'adressant à la bibliothèque.